



## DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
01.01.85	01.06.1993	01.05.85

1. Dénomination de la fonction	Code fonction
<b>Ingénieur / Ingénieure de système 1</b>	2.01.004
2. But de la fonction	
<p>Développer et mettre en oeuvre des moyens techniques (matériel et logiciels) qui répondent à l'évolution souhaitée de systèmes. Maîtriser et assurer le suivi de systèmes d'exploitation ou de bases de données.</p>	
3. Description de la fonction	
<p>La fonction implique notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en oeuvre de systèmes d'exploitation, de logiciels de base et de réseaux;</li> <li>- le traitement de problèmes (logiciels, matériel et sécurité) en rapport avec les systèmes d'exploitation, de gestion de base de données et de télécommunications;</li> <li>- le développement, l'adaptation et l'installation de solutions permettant une utilisation rationnelle, sûre et efficace des moyens informatiques;</li> <li>- l'étude de nouveaux équipements et logiciels;</li> <li>- le conseil au personnel concerné sur les possibilités des systèmes et l'orientation des intervenants externes;</li> <li>- la formation des personnes concernées aux systèmes;</li> <li>- l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques dont celles d'analyste-système.</li> </ul>	
4. Exigences de la fonction	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- une formation universitaire complète en informatique-système ou</li> <li>- d'analyste-système complétée par une expérience formatrice d'au moins 4 ans incluant les cours nécessaires, ou</li> <li>- d'ingénieur HES en informatique complétée par une expérience formatrice d'au moins 4 ans incluant les cours nécessaires.</li> </ul>	

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	L	C	I	A	I	Cl. max. 19
Points	50	10	49	5	59	Total 173